

Justice : Le tribunal s'est prononcé

harcèlement et trafic de vin



Justice : Le tribunal s'est prononcé

Deux anciens dossiers ont refait surface récemment au tribunal de Auch. Ce jeudi le tribunal a rendu ses décisions.

Disparition de bouteilles de madiran

Le 13 octobre dernier, se déroulait le **procès des voleurs de bouteilles de Madiran. L'affaire remonte à 2015**. Treize personnes, voleurs et receleurs avaient comparu dans le cadre de ce procès qui portait sur la disparition de 55.000 bouteilles de Madiran du domaine "Château Montus" entre 2014 et 2015. Des bouteilles écoulées 2€ soit le dixième de leur valeur marchande. Le tribunal d'Auch a condamné les 2 principaux protagonistes (un couple) à 3 ans de prison dont 2 avec sursis pour l'homme qui travaillait au domaine et à 2 ans avec sursis pour sa compagne chargée d'écouler la marchandise.

En ce qui concerne les autres prévenus, restaurateurs et patrons de bar, deux d'entre eux ont été relaxés, le plus lourdement condamné l'est à six mois de prison ferme - avec aménagement de peine - les autres ont écopé de 3 mois de prison avec sursis. Les préjudices financiers jugés ultérieurement

Une suite judiciaire dans le dossier de l'ancien Institut médico-éducatif (IME) Moussaron de Condom

Le second dossier remonte à 10 ans et était en rapport avec l'affaire de IME Moussaron. Quatre personnes étaient poursuivies pour harcèlement moral envers Céline Boussié, la lanceuse d'alerte au départ de la dénonciation en 2013 de maltraitances sur des enfants au sein de l'établissement.

Le tribunal d'Auch a relaxé ces quatre personnes, employés de l'ancien IME Moussaron, jugeant les faits insuffisamment caractérisés